

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10 novembre 2021.

Date de la séance : 18 novembre à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 2

Absents : 4

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. José MAGALHAES - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE.

Absents : Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET - Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/11/018/008

OBJET : Eclairage public - mise en valeur de la future fontaine de la rue du Moulin.

Monsieur MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux de construction de la fontaine dans le cadre du réaménagement de la rue du Moulin et de sa mise en valeur par un éclairage adapté. Il en a sollicité l'inscription au programme d'Eclairage Public du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme et ce pour l'année 2022.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 3 800 € HT et la participation de la commune s'élève à 2 280,72 € HT.

Monsieur MORIN précise que ce dossier, présenté à la commission « travaux, sécurité, environnement, cadre de vie » lors de sa réunion du 4 novembre 2021, a reçu un avis favorable.

Monsieur MORIN propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint aux travaux, à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour la mise en valeur de la fontaine de la rue du Moulin.
- d'autoriser la prise en charge financière de cette mise en valeur de la fontaine sur l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.